

DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt, le dix juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques REIX, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 3 juillet 2020

Nombre de Conseillers : *en exercice* : 19
 présents : 13
 votants : 17

PRESENTS : BADET Nancy, BOILEAU Claude, CAMERON Elodie, CHAVANT Cyril, LECOMTE Isabelle, LOUIS Yolande, LUTZ Thierry, OYSEL Nicolas, PENISSON Pascale, PRADELLE Dominique, REIX Jacques, ROMANN Tania, SAUTREAU Gilbert

EXCUSÉS : GOUPY ARRABIE-AUBIES Muriel (ayant donné pouvoir à BADET Nancy), HERIAUD-MALINOWSKI Gaëlle, LAJUS Christian (ayant donné pouvoir à PRADELLE Dominique), MARGOUILLE Michel (ayant donné procuration à REIX Jacques), ROUSSEAU Jean-Louis, TURLET Éric (ayant donné procuration à LUTZ Thierry)

ABSENTS : néant
 Monsieur LUTZ Thierry a été élu secrétaire.

10-07-2020-01 : ELECTIONS SENATORIALES 2020 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS AU SEIN DU COLLEGE ELECTORAL

Vu les dispositions du Code électoral, notamment ses articles R. 133, L 282, L 284 à L 286, L 287, L 289, L 445, Après un exposé des dispositions visées, Monsieur le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée.

Après avoir énoncé le nom et l'ordre des candidats figurant sur l'unique liste déposée (jointe au procès-verbal), Monsieur le Maire a procédé à l'appel du nom de chaque conseiller présent ou représenté et a invité chacun d'eux à voter.

Chaque conseiller municipal ou son représentant, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin plié.

Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats de l'élection :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 (zéro)

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 17 (dix-sept)

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0 (zéro)

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau 2 (deux)

Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)] 15 (quinze)

Une fois l'attribution des mandats de délégués effectuée, il a été procédé à l'attribution des mandats de suppléants.

NOM DE LA LISTE : REIX Jacques

Suffrages obtenus : 15

Nombre de délégués : 5

Nombre de suppléants obtenus : 3

Le maire a proclamé élus délégués les candidats de la liste ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation de cette dernière et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative jointe au présent procès-verbal.

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats de la liste pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative également jointe au procès-verbal.

Ont ainsi été élus :

Délégués :

REIX Jacques

SAUTREAU Gilbert

BADET Nancy

CHAVANT Cyril

HERIAUD MALINOWSKI Gaëlle

Suppléants

LOUIS Yolande

ROMANN Tania

PENISSON Pascale

10-07-2020-02 : RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

La commission communale des impôts directs est présidée par le Maire ou l'adjoint délégué et est composée de:

- Huit commissaires titulaires pour les communes de plus de 2 000 habitants ;
- Huit commissaires suppléants pour les communes de plus de 2 000 habitants ;

Les commissaires sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions, dressée par le conseil municipal.

La liste de proposition établie par le conseil municipal doit donc comporter :

- Seize noms pour les commissaires titulaires,
- Seize noms pour les commissaires suppléants.

Les conditions nécessaires pour être inscrits sur la liste sont.

- Avoir au moins 18 ans,
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- Jouir de ses droits civils,
- Être inscrit au rôle des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises),
- Être familiarisé avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal propose la liste suivante :

- 1) BOILEAU Claude
- 2) MAUREAU Georges
- 3) CAMERON Elodie

- 4) REGNER Jean
- 5) CHAVANT Cyril
- 6) PEYRONNET Colette
- 7) LUTZ Thierry
- 8) LA SALMONIE Jacques
- 9) MARGOUILLE Michel
- 10) BUSO Anne-Marie
- 11) PENISSON Pascale
- 12) MIGRON François
- 13) ROMANN Tania
- 14) LACLOTTE Christian
- 15) SAUTREAU Gilbert
- 16) MEREL Jean-Pierre
- 17) BADET Nancy
- 18) BERTRAND Jean-Marie
- 19) GOUPY ARRABIE-AUBIES Muriel
- 20) RAKINSKI Jean-Pierre
- 21) ROUSSEAU Jean-Louis
- 22) ZAIA Jean-Claude
- 23) LECOMTE Isabelle
- 24) LOUIS Yolande
- 25) HERIAUD-MALINOWSKI Gaëlle
- 26) BAYLE Sandrine
- 27) PRADELLE Dominique
- 28) VERGNAUD Jacques
- 29) LAJUS Christian
- 30) DELAGE Alain
- 31) OYSEL Nicolas
- 32) TURLET Eric

10-07-2020-03 : DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEMENTAIRE AU CCAS

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de désigner un délégué supplémentaire pour siéger au Centre Communal d'Action Social (CCAS).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne M. Nicolas OYSEL, référent Santé.

10-07-2020-04 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'un adjoint administratif principal de 1^{ère} Classe a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2020.

Il propose donc à l'assemblée :

> de supprimer le poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE (35h hebdomadaires) à compter du 1 juillet 2020

> de créer un poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF à temps complet (35h) à compter du 1^{er} septembre 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition et charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

Jacques REIX		Gaëlle HERIAUD MALINOWSKI	
Gilbert SAUTREAU		Muriel GOUPY ARRABIE-AUBIES	
Yolande LOUIS		Isabelle LECOMTE	
Christian LAJUS		Thierry LUTZ	
Dominique PRADELLE		Nicolas OYSEL	
Claude BOILEAU		Pascale PENISSON	
Nancy BADET		Jean-Louis ROUSSEAU	
Michel MARGOUILLE		Tania ROMANN	
CAMERON Elodie		Eric TURLET	
CHAVANT Cyril			